



UIA Union Internationale des Avocats
International Association of Lawyers
Unión Internacional de Abogados

Séminaire présenté par la commission droits de l'homme de l'UIA et UIA-IROL en collaboration avec l'Étude de Maître Régis BERGONZI, avocat-défenseur à Monaco

L'importance de la Cour européenne des droits de l'homme dans le droit des affaires

MONACO PRINCIPAUTÉ DE MONACO

Vendredi 8 et samedi 9 février 2019

#UIAHumanRights



www.uianet.org

Rassembler les avocats du monde

L'UIA est une organisation mondiale et multiculturelle pour la profession juridique. Créée en 1927, elle est aujourd'hui composée de membres présents dans 110 pays. Elle favorise le développement professionnel et l'échange international d'informations et d'idées, promeut l'État de droit, défend l'indépendance et la liberté des avocats dans le monde et renforce l'amitié, la collégialité et le réseautage entre ses membres.

Défendre
L'ÉTAT DE
DROIT

Développer
VOTRE
RÉSEAU

Renforcer
VOS
CONNAISSANCES

Rejoignez l'UIA et devenez membre du plus solide réseau d'avocats du monde !

En adhérant sur place pendant le séminaire, l'UIA vous offre 50 % de réduction sur le montant de votre adhésion.

COMITÉ ORGANISATEUR

Régis BERGONZI

Étude Bergonzi

Représentant UIA auprès des organisations internationales

Monaco, Principauté de Monaco

T +377 93 30 89 89

r.bergonzi@regisbergonzi.com

Elisabeth ZAKHARIA SIOUFI

Présidente de la commission droits de l'homme de l'UIA

Elisabeth Zakharia Sioufi

Beyrouth, Liban

T +961 (3) 56 63 57

elisabethsioufi@gmail.com

Julie GOFFIN

Présidente de la commission défense pénale internationale de l'UIA

Bruxelles, Belgique

T +32 2 538 90 10

j.goffin@avocat.be

Carlos FATÁS MOSQUERA

Directeur droits de l'homme et défense de la défense de l'UIA

Alion Abogados SLP

Barcelone, Espagne

T +34 93 532 54 00

carlos.fatas@alion-abogados.com

Introduction

Acteurs de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) et du Conseil de l'Europe viendront présenter les apports les plus importants qu'a connus la CEDH dans le droit des affaires, dans une présentation principalement orientée vers une assistance d'avocats civilistes, commercialistes et pénalistes.

Y seront notamment abordés, la protection des locaux professionnels, les procédures fiscales, la lutte contre le blanchiment, la protection du droit de propriété, à l'aune des exigences de la CEDH.

Chaque intervention sera suivie de larges temps d'échanges avec l'assistance pour permettre à chacun d'être éclairé ou de partager sur les problématiques rencontrées dans sa propre expérience professionnelle.



L'UIA remercie les partenaires suivants :

ETUDE MAÎTRE RÉGIS BERGONZI

AVOCAT À LA COUR D'APPEL DE MONACO



**EDMOND
DE ROTHSCHILD**

NOGHES DU MONCEAU
Law Firm - Monaco

Vendredi 8 février 2019

08:30 – 09:00 Inscription des participants

Novotel Monte-Carlo
16 boulevard Princesse Charlotte – MC 98000 Monaco

09:00 – 09:30 Accueil et mot de bienvenue

- **M. le Bâtonnier Issouf BAADHIO**, *Président de l'UIA, Ordre des avocats du Burkina Faso, Ouagadougou, Burkina Faso – ou son représentant*
- **Régis BERGONZI**, *Président du séminaire, Représentant de l'UIA auprès du Conseil de l'Europe, Membre du CPT du Conseil de l'Europe, Avocat-défenseur, Étude Bergonzi, Monaco, Principauté de Monaco*
- **Elisabeth ZAKHARIA SIOUFI**, *Présidente de la commission droits de l'homme de l'UIA, Beyrouth, Liban*

09:30 – 10:30 Les activités économiques et le droit au respect des biens au sens de la CEDH

Orateur :

- **Pascal DOURNEAU-JOSETTE**, *Chef de division au Greffe de la Cour européenne des droits de l'homme, Strasbourg, France*

10:30 – 11:00 Questions/réponses/échanges sur le thème abordé

Modérateur : • **Carlos FATÁS MOSQUERA**, *Directeur droits de l'homme et défense de la défense de l'UIA, Alion Abogados SLP, Barcelone, Espagne*

11:00 – 11:30 Pause Café

11:30 – 12:30 La protection de la vie privée des personnes morales, visites domiciliaires des locaux professionnels

Orateur :

- **Cloé FONTEIX**, *Étude Bergonzi, Monaco, Principauté de Monaco*

12:30 – 13:00 Questions/réponses/échanges sur le thème abordé

Modérateur : • **Un membre de la Commission des Droits de l'Homme ou de l'UIA-IROL**

13:00 – 14:30 Déjeuner

14:30 – 15:30 Droit bancaire et libertés fondamentales au sens de la CEDH

Orateur :

- **Ledi BIANKU**, *Juge à la Cour européenne des droits de l'homme, Strasbourg, France*

15:30 – 16:00 Questions/réponses/échanges sur le thème abordé

Modérateur : • **Un membre de la commission des droits de l'homme ou de l'UIA-IROL**

16:00 – 16:30 Pause Café

16:30 – 17:30 La lutte contre le blanchiment et la jurisprudence de la CEDH

Orateur :

- **Régis BERGONZI**, *Président du Séminaire, Représentant de l'UIA auprès du Conseil de l'Europe, Membre du CPT du Conseil de l'Europe, Avocat-défenseur, Étude Bergonzi, Monaco, Principauté de Monaco*

17:30 – 18:00 Questions/réponses/échanges sur le thème abordé

Modérateur : • **Un membre de la commission des droits de l'homme ou de l'UIA-IROL**

18:00 – 19:00 Cocktail

Offert par la banque Edmond DE ROTHSCHILD

20:00 Dîner optionnel

Restaurant « Quai des Artistes »
4 Quai Antoine 1^{er}, 98000 Monaco

Réunion interne de la commission des droits de l'homme

08:30 – 09:00

Novotel Monte-Carlo

16 boulevard Princesse Charlotte – MC98000 Monaco

Présidée par Maître Elisabeth ZAKHARIA SIOUFI, *Présidente de la commission des droits de l'homme de l'UIA, Elisabeth Zakharia Sioufi, Beyrouth, Liban*

09:00 – 09:15 Inscription des participants

Novotel Monte-Carlo

16 boulevard Princesse Charlotte – MC 98000 Monaco

09:15 – 10:15 Le droit fiscal à l'aune des exigences procédurales de la CEDH

Orateur :

• Pascal DOURNEAU-JOSETTE, *Chef de division au Greffe à la Cour européenne des droits de l'homme, Strasbourg, France*

10:15 – 10:35 Questions/réponses/échanges sur le thème abordé

Modérateur : • Carlos FATÁS MOSQUERA, *Directeur droits de l'homme et défense de la défense de l'UIA, Alion Abogados SLP, Barcelone, Espagne*

10:35 – 11:05 Pause Café

11:05 – 12:05 L'efficacité des décisions de la CEDH : mesures d'urgence, questions préjudicielles et exécution des arrêts

Orateur :

• Christophe POIREL, *Directeur des droits de l'homme au Conseil de l'Europe, Strasbourg, France*

12:05 – 12:30 Questions/réponses/échanges sur le thème abordé

Modérateur : • Elisabeth ZAKHARIA SIOUFI, *Présidente de la commission des droits de l'homme de l'UIA, Beyrouth, Liban*

12:30 – 13:00 Conclusions

• Régis BERGONZI, *Président du séminaire, Représentant de l'UIA auprès du Conseil de l'Europe, Membre du CPT du Conseil de l'Europe, Avocat-défenseur, Étude Bergonzi, Monaco, Principauté de Monaco*



INFORMATIONS GÉNÉRALES

LIEU DU SÉMINAIRE

NOVOTEL MONTE-CARLO
16 boulevard Princesse Charlotte
MC 98000 Monaco
T + 377 99 99 83 00

FORMATION CONTINUE

Les participants au séminaire pourront obtenir des points dans le cadre de la formation continue. Chaque participant recevra un certificat de participation à la fin du séminaire. Pour plus d'informations, merci de contacter l'UIA.

LANGUES

Les sessions de travail seront en **français**, sans traduction simultanée.

HÔTELS

NOVOTEL MONTE-CARLO (4*)
16 boulevard Princesse Charlotte
MC 98000 Monaco
T + 377 99 99 83 00 F +377 99 99 83 10
E h5275-SB4@accor.com
www.novotel.com / www.accohotels.com

FRAIS D'INSCRIPTION

	Jusqu'au 8 janvier	À partir du 9 janvier
MEMBRE UIA	<input type="checkbox"/> 330 € HT / 396 € TTC*	<input type="checkbox"/> 380 € HT / 456 € TTC*
MEMBRE UIA - JEUNE AVOCAT (<35)**	<input type="checkbox"/> 260 € HT / 312 € TTC*	<input type="checkbox"/> 310 € HT / 372 € TTC*
NON MEMBRE	<input type="checkbox"/> 390 € HT / 468 € TTC*	<input type="checkbox"/> 440 € HT / 528 € TTC*
NON MEMBRE - JEUNE AVOCAT (<35)**	<input type="checkbox"/> 330 € HT / 396 € TTC*	<input type="checkbox"/> 380 € HT / 456 € TTC*

Inclus dans les frais d'inscription :

- Participation à toutes les sessions
- Cocktail de bienvenue le 8 février
- Déjeuner le 8 février
- Documentation du séminaire
- Pausas-café les 8 et 9 février

Le dîner du vendredi 8 février est optionnel et n'est pas inclus dans les frais.

* Selon la Directive européenne 2006/112/CE art.52-a du 28 novembre 2006, nous devons facturer la TVA française actuellement à 20 %.

**Merci de joindre un justificatif d'âge à votre formulaire d'inscription afin de bénéficier du tarif Jeune avocat.

Merci de noter que le nombre de places pour ce séminaire est limité. Les organisateurs se réservent le droit de refuser des inscriptions dans l'éventualité d'un trop grand nombre de demandes de participation.

Afin que votre nom apparaisse dans la liste des participants remise aux participants lors du séminaire, votre inscription doit être enregistrée **avant le 24 janvier**. Une liste électronique actualisée sera envoyée par email à tous les participants après le séminaire.

RÉSERVATION D'HÔTEL

Un nombre limité de chambres a été pré réservé à un tarif préférentiel. Merci de contacter directement l'hôtel pour effectuer les réservations. Afin de garantir votre réservation, merci de bien vouloir communiquer un numéro de carte de crédit. Veuillez noter que le nombre de chambres étant limité, nous vous recommandons d'effectuer votre réservation le plus rapidement possible.

TARIFS

Chambre simple **120 € jusqu'au 8 janvier 2019**
Petit-déjeuner « American buffet » et taxes inclus
Supplément 15 € TTC pour une 2^{ème} personne
Supplément 15 € TTC pour une chambre côté jardin

Merci de télécharger le formulaire de réservation sur le site: www.uianet.org

CONDITIONS D'ANNULATION ET GÉNÉRALES

CONDITIONS D'ANNULATION

Toute annulation fera l'objet d'une retenue de 50 % du montant perçu et devra parvenir par écrit à l'Union Internationale des Avocats (UIA) **avant le 8 janvier 2019**. Il ne sera procédé à aucun remboursement pour toute annulation reçue après cette date.

VISAS

Toute personne souhaitant recevoir une lettre d'invitation pour participer au séminaire devra s'inscrire et s'acquitter des frais d'inscription **avant le 8 janvier 2019**, afin d'assurer l'obtention du visa dans les délais impartis.

Toute annulation due à un refus de visa fera l'objet d'un remboursement de 100 % du montant perçu moins 50 € HT pour frais de dossier à condition que l'inscription et le règlement de l'intégralité des frais d'inscription aient été perçus par l'UIA **avant le 8 janvier 2019**.

Pour toute inscription reçue après cette date, toute annulation due à un refus de visa fera l'objet d'un remboursement de 50 % du montant perçu moins 50 € HT pour frais de dossier.

Toute annulation due à un refus de visa devra parvenir par écrit à l'UIA **avant le séminaire** et accompagnée d'une **preuve de refus d'obtention de visa**.

Il ne sera procédé à aucun remboursement pour une annulation reçue après le séminaire ou sans preuve de refus de l'obtention de visa, ou dans le cas où votre visa serait délivré après le séminaire.

CONDITIONS GÉNÉRALES

Toute inscription reçue par l'Union Internationale des Avocats (UIA) et accompagnée du règlement intégral des frais correspondant aux manifestations choisies sera confirmée par écrit.

Selon la Directive européenne 2006/112/CE art.52-a du 28 novembre 2006, nous devons facturer la TVA française actuellement à 20 %. Cependant, vous pouvez déduire la TVA auprès de votre administration fiscale locale.

L'UIA se réserve le droit, à tout moment et à son entière discrétion, sans avoir à fournir de raison, d'annuler ou de reporter le séminaire à une date ultérieure, de changer le lieu et/ou le programme du séminaire, d'apporter des corrections ou des modifications aux informations publiées dans le programme du séminaire et d'annuler toute invitation à participer au séminaire. L'UIA ne sera nullement tenue par responsable des frais éventuels occasionnés par l'annulation de l'hébergement ou du transport. **L'UIA recommande vivement aux participants d'utiliser les prestations modifiables et/ou remboursables, ainsi que de souscrire une assurance annulation.**

Ni l'UIA, ni aucun de ses responsables, employés, agents, membres ou représentants, ne pourront être tenus pour responsables de toute perte ou dommage, de quelque nature que ce soit, subi (directement ou indirectement) par un participant, un accompagnant ou un tiers suite à une annulation, un changement, un report ou une modification.

Ni l'UIA, ni aucun de ses responsables, employés, agents, membres ou représentants ne pourront être tenus pour responsables de toute perte ou dommage, de quelque nature que ce soit, subi (directement ou indirectement) par un participant ou un accompagnant, sauf en cas de décès ou de lésions corporelles dus à une négligence grave de l'UIA.

Le rapport contractuel entre l'UIA et chaque participant en relation avec le séminaire est soumis à la loi française, à l'exclusion de tout autre droit. Les Tribunaux de Paris sont seuls compétents.

FORMALITÉS

Il appartient au participant de s'assurer qu'il est en règle avec les formalités de police, de douane et de santé pour son voyage. Un participant qui ne pourrait participer au séminaire, parce qu'il n'a pas pu embarquer sur un vol ou tout autre moyen de transport, faute de présenter les documents exigés (passeport, visa, certificat de vaccination...) ne pourrait prétendre à aucun remboursement.

CAS DE FORCE MAJEURE

On entend par cas de force majeure tout événement extérieur aux parties présentant un caractère à la fois imprévisible et insurmontable qui empêcherait l'UIA, les participants, l'agence ou les prestataires de services impliqués dans l'organisation du séminaire, d'exécuter tout ou partie des obligations prévues dans la présente convention. Il en sera notamment ainsi en matière

de grève des moyens de transport, du personnel hôtelier, des aiguilleurs du ciel, d'insurrection, d'émeute et de prohibition quelconque édictée par les Autorités.

Il est expressément convenu qu'un cas de force majeure suspend, pour les parties, l'exécution de leurs obligations réciproques. Parallèlement, chacune des parties supporte la charge de tous les frais qui lui incombent et qui résultent du cas de force majeure.

SANTÉ

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de problème de santé antérieur au séminaire pouvant entraîner des complications ou aggravations durant l'ensemble du séjour tel que : grossesse, problèmes cardio-vasculaire, toutes allergies, régimes alimentaires particuliers, les affections en cours de traitement non encore consolidées à la date du début du séminaire, maladie psychique ou mentale ou dépressive ... (Liste non exhaustive).

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les données à caractère personnel que vous nous communiquez sont traitées par l'Union Internationale des Avocats (UIA) ayant son siège social au 20 rue Drouot à 75009 Paris (Tél : +33 1 44 88 55 66 – Fax : +33 1 44 88 55 77 – privacy@uianet.org) conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et au règlement 2016/679 sur la protection des données à compter de son entrée en vigueur le 25 mai 2018. Vos données seront gérées par les services généraux, événements et comptabilité de l'UIA pour les finalités suivantes :

- En vue de la gestion de votre inscription à l'événement et de votre accès à l'événement sur place ;
- En vue du paiement des prestations sélectionnées, vos données bancaires étant effacées après réception de votre paiement ;
- En vue de communication de messages d'information de l'UIA.

Nos sous-traitants chargés de l'organisation du séminaire, de l'infrastructure informatique, de notre programme de gestion, de la réalisation et la maintenance de notre site internet et extranet, dans la mesure nécessaire à l'exécution de leurs missions respectives, sont susceptibles d'accéder de façon ponctuelle à vos données. Leurs serveurs sont localisés dans l'Union européenne. Vos données relatives à votre participation à l'événement sont conservées pendant 10 ans. Nous sommes contraints de conserver les données de facturation jusqu'à l'échéance de nos obligations fiscales et comptables, soit pendant 7 années fiscales complètes. Nous conservons vos données de contact en vue de vous informer jusqu'à ce que vous nous demandiez d'arrêter.

Vous disposez du droit d'accéder à vos données et de les faire rectifier le cas échéant. Vous pouvez vous opposer au traitement de vos données que nous faisons sur la base de notre intérêt légitime. Si vous désirez de plus amples informations, ou si vous souhaitez introduire une réclamation, vous pouvez contacter la CNIL.



Union Internationale des Avocats
International Association of Lawyers
Unión Internacional de Abogados

L'importance de la Cour européenne des droits de l'homme dans le droit des affaires

MONACO, PRINCIPAUTÉ DE MONACO

VENDREDI 8 ET SAMEDI 9 FÉVRIER 2019

Inscrivez-vous en ligne : www.uianet.org

ou complétez et renvoyez ce formulaire, par email, fax, ou poste à :

UIA (Union Internationale des Avocats)

20 rue Drouot, 75009 Paris, FRANCE

Tél : +33 1 44 88 55 66 ■ Fax : +33 1 44 88 55 77 ■ Email : uiacentre@uianet.org

Nom :

Prénom :

Identifiant UIA (si vous en avez déjà un) : MI _____

Cabinet :

Adresse :

Code postal : Ville :

Pays :

Tél : Fax :

Email :

Date de naissance :

N° TVA intracommunautaire :

Demandes spécifiques (régimes alimentaires spéciaux, allergies, handicaps, etc.) :

Horaires arrivée / départ et numéros de vols :

Hôtel :

FRAIS D'INSCRIPTION AU SÉMINAIRE

	Jusqu'au 8 janvier	À partir du 9 janvier
MEMBRE UIA	<input type="checkbox"/> 330 € HT / 396 € TTC*	<input type="checkbox"/> 380 € HT / 456 € TTC*
MEMBRE UIA - JEUNE AVOCAT (<35)**	<input type="checkbox"/> 260 € HT / 312 € TTC*	<input type="checkbox"/> 310 € HT / 372 € TTC*
NON MEMBRE	<input type="checkbox"/> 390 € HT / 468 € TTC*	<input type="checkbox"/> 440 € HT / 528 € TTC*
NON MEMBRE - JEUNE AVOCAT (<35)**	<input type="checkbox"/> 330 € HT / 396 € TTC*	<input type="checkbox"/> 380 € HT / 456 € TTC*

* Selon la Directive européenne 2006/112/CE art.52-a du 28 novembre 2006, nous devons facturer la TVA française actuellement à 20 %.

** Merci de joindre un justificatif d'âge à votre formulaire d'inscription afin de bénéficier du tarif Jeune avocat.

ACTIVITÉS SOCIALES DU SÉMINAIRE

Merci d'indiquer ci-après les activités sociales **incluses dans les frais d'inscription** auxquelles vous souhaitez participer.

- Déjeuner – vendredi 8 février
- Cocktail de bienvenue – vendredi 8 février

DÎNER OPTIONNEL

(**non-inclus** dans les frais d'inscription)

- Dîner optionnel – **vendredi 8 février**

• Veuillez me réserver place(s) pour le dîner

65 € HT / 78 € TTC* x ___ / pers

Total (C) € TTC*

TOTAL

TOTAL (A) – Frais d'inscription € TTC*

TOTAL (C) – Dîner optionnel € TTC*

TOTAL (A + C) € TTC*

** Les montants TTC indiqués incluent la TVA française actuellement au taux de 20 % ; ces montants devront être ajustés en cas de modification du taux de TVA en vigueur et applicable au jour de début de l'événement (Directive européenne 2006/112/CE art.52-a).*

CONDITIONS GÉNÉRALES ET RÈGLEMENT

Le/la soussigné(e) confirme avoir pris connaissance et accepté les **conditions d'annulation** ainsi que les **conditions générales** figurant sur la page 6 du programme d'inscription. L'inscription ne sera prise en compte qu'après réception du paiement.

Le participant est conscient que son image et/ou sa voix pourront être captés, enregistrés ou filmés pendant toute la durée du séminaire et concède à l'UIA, en signant ce formulaire d'inscription, le droit d'exploiter, de reproduire et de diffuser les images et enregistrements par tous moyens connus ou inconnus et sur tous types de supports, pour une durée illimitée et ce, à titre totalement gracieux.

Le/la soussigné(e) reconnaît avoir été informé(e) des traitements, par l'UIA, des données personnelles qui sont contenues dans ce formulaire, tels que détaillés dans le programme page 6.

MÉTHODES DE PAIEMENT

- Par chèque bancaire en € à l'ordre de l'UIA, adressé à : UIA - 20 rue Drouot - 75009 Paris - France

- Par virement bancaire en €, sans frais pour le bénéficiaire, en faveur de l'Union Internationale des Avocats, avec la référence "**Séminaire Monaco 2019**", à la banque et sur le compte :

Société Générale – Paris Elysées Entreprise – 91 avenue des Champs Elysées – 75008 Paris – France

BIC / SWIFT N° : SOGEFRPP

IBAN : FR76 3000 3033 9200 0503 4165 164

- Par carte bancaire : Visa Mastercard

N° de carte : _____ Date d'expiration : __/__/____ Cryptogramme : ____

Titulaire de la carte :

J'autorise l'Union Internationale des Avocats à débiter la carte bancaire susmentionnée d'un montant de € (EUR)

Date : / /

Signature :